



Avis de Recrutement :

Pour l'exécution des missions dorénavant dévolues à l'ANARPAM, conformément au Décret n°2020-064/PM du 28 Mai 2020, portant création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM) et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement, l'Agence entend se doter d'un personnel qualifié capable d'accomplir le vaste éventail de missions qui lui sont confiées.

Les missions de l'ANARPAM se déclinent selon ses attributions (i) d'opérateur public en matière de recherches géologiques et de promotion minière, et (ii) d'opérateur minier en charge de la gestion des participations de l'Etat dans les sociétés minières.

Dans ce cadre, l'ANARPAM recrute pour pourvoir les postes suivants :

- Responsable Département Gestion du Patrimoine Minier ;
- Chef Service Partenariat et Performances d'Opérations ;
- Chef Service Mines ;
- Responsable Département Promotion et Commercialisation ;
- Chef Service de la Promotion ;
- Chef Service de la Commercialisation ;
- Géotechnicien Senior ;
- Géologue Structuraliste Sénior ;
- Géologue Structuraliste Junior ;
- Géochimiste Senior ;
- Géochimiste Junior ;
- Géophysicien Senior ;
- Géophysicien Junior ;
- Géomaticien Senior ;
- Technicien Géomaticien ;
- Minéralogiste – Pétrographe Senior ;
- Spécialiste en Télédétection Senior ;
- Chimiste Senior (Nbre de postes : 02) ;
- Technicien Supérieur en Chimie (Nbre de postes : 03) ;
- Maitre Sondeur ;
- Responsable de la Cellule Chargée des Affaires Juridiques ;
- Qualiticien ;
- Comptable Senior.

Peuvent postuler à ces postes, toute personne de nationalité Mauritanienne répondant aux qualifications et compétences requises précisées dans les fiches de profils.

Les personnes remplissant les conditions requises dans les fiches de profils et qui sont intéressées doivent renseigner les formulaires de candidature électronique via le portail de recrutement dont le lien est :(<https://carrieres.anarpam.mr/>), au plus tard le **21 février 2021 à 23h59 heures GMT**. Les fiches de profils sont consultables sur le même portail.



Les candidats aux postes responsables et seniors et qui seront présélectionnés, passeront des interviews.

Les candidats présélectionnés pour les postes, autres que responsables et seniors, seront invités à un examen écrit. Les candidats déclarés admissibles suite aux épreuves écrites passeront ensuite un entretien oral.

Avant l'examen écrit (interview pour les responsables et seniors), les candidats présélectionnés seront appelés à charger sur le portail :

- Les diplômes et certificats obtenus ;
- Les attestations de travail pour les expériences citées dans leur formulaire de candidature ;
- Une déclaration de non emploi par une tierce partie, notamment la fonction publique en Mauritanie. Pour les candidats ayant un contrat de travail en cours, autre qu'avec la fonction publique en Mauritanie, ils doivent s'engager à le résilier s'ils sont retenus.
- La pièce d'identité (carte d'identité nationale ou passeport) ;
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois à la date limite de dépôt des candidatures (ci-dessus mentionnée) ;
- Un casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date limite du dépôt des candidatures (ci-dessus mentionnée).

La présentation d'un dossier incomplet pourra entraîner le rejet de la candidature.

Les candidats retenus à la suite des entretiens oraux et interviews seront appelés à subir des examens médicaux pour déterminer leur aptitude au travail demandé.

Toutes les communications avec les candidats (postulants, présélectionnés ou admis) ou par eux se feront uniquement par voie électronique via le portail de recrutement.